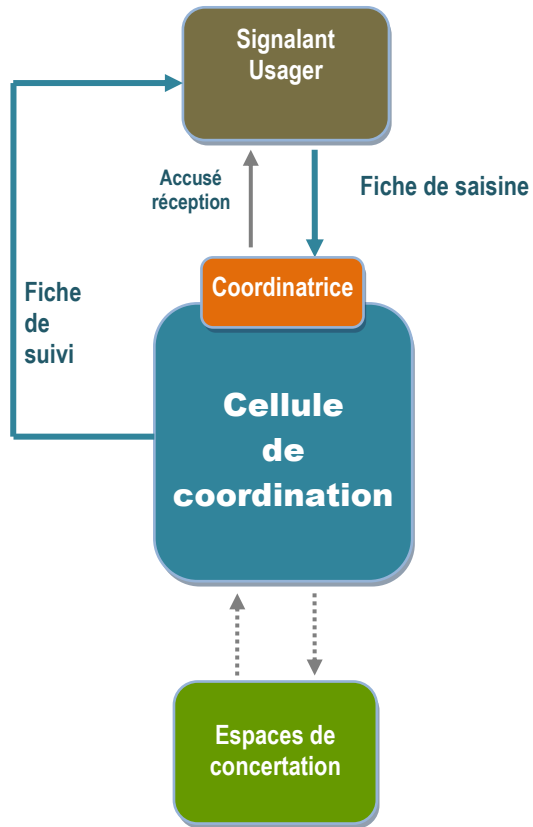


CIRCUIT DE LA DEMANDE



Les espaces de concertation

Les 3 espaces de concertation, ne sont pas saisis directement, mais activés par la cellule de coordination du CLSM. Ils traitent de :

- 1 La résolution de situations psychosociales complexes.
- 2 L'accès et le maintien dans le logement.
- 3 La santé mentale des migrants et des populations exclues.

Ces espaces réunissent des membres permanents (La Ville de Limoges, Le Centre Hospitalier Esquirol, Le Conseil Départemental, ARS Nouvelle-Aquitaine, bailleurs sociaux, Direction DDSP, représentants des usagers, ARSL, UDAF, DDCSPP, associations...), ainsi que tout partenaire concerné par la situation.

Chacun des membres du CLSM s'engage à respecter "la Charte déontologique de fonctionnement" qui assure l'équilibre entre l'échange d'informations nécessaires, le respect du secret professionnel ainsi que le respect des personnes.

Les contacts

Agnès TALLET – Centre Hospitalier Esquirol
Coordinatrice du CLSM de Limoges

☎ **05 87 50 90 23**

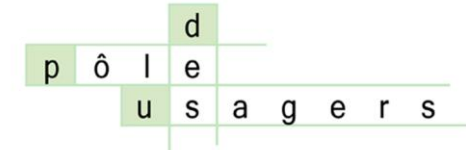
Aurélié LECOINTRE – Ville de Limoges

☎ **05 55 45 97 74**

@ clsm@ch-esquirol-limoges.fr

✉ 15, rue du Docteur Marcland 87025 Limoges Cedex

Avec le soutien de :



Créé le 6 novembre 2014

Cellule de Coordination
du
CLSM Limoges

Conseil Local de Santé Mentale



Issu de la volonté de la **Ville de Limoges**, du Centre Hospitalier Esquirol, de l'ensemble des partenaires et de l'implication active des usagers, le **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** de Limoges a été créé en octobre 2014.

Qu'est-ce qu'un CLSM ?

Il s'agit « d'une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les accompagnants. Il a pour objectif de définir les politiques locales et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population ».

Haut Conseil de la Santé Publique

Le CLSM a pour objectifs de :

- Promouvoir la santé mentale et favoriser tous les modes de prévention de survenue des troubles.
- Mettre en place un suivi/évaluation des actions en santé mentale.
- Permettre l'accès et la continuité des soins.
- Décloisonner les pratiques professionnelles afin d'améliorer le parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers.
- Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation.

Quelle définition de la santé mentale ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé mentale est « un état de bien être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie, et est capable de contribuer à sa communauté ».

Le CLSM de Limoges

Il offre un cadre de réflexion transdisciplinaire dans le champ de la promotion de la santé mentale des habitants de Limoges.

Le CLSM s'organise autour d'une Cellule de coordination et de 3 espaces de concertation, co-animés par la Ville de Limoges et le Centre Hospitalier Esquirol.

La cellule de coordination du CLSM

Pourquoi ?

Dispositif opérationnel du CLSM, la Cellule de coordination est un espace de coopération pluridisciplinaire en Santé mentale :

- Promotion de la prévention.
- Evaluation des actions mises en place.

Elle est composée d'un médecin psychiatre, des co-animateurs des espaces de concertation et de la coordinatrice du CLSM.

Son objectif est de faciliter le traitement de situations problématiques rencontrées sur le territoire de Limoges, sous-tendues par des troubles psychiques.

Elle permet de :

- Croiser les regards et les expertises.
- Partager un constat.
- Articuler le rôle de chacun.
- Renforcer les circuits d'intervention.
- Elaborer un plan d'action et en assurer le suivi.
- Retenir des pratiques en vue de renforcer la prévention.

La cellule de coordination ne traite pas dans l'URGENCE

Fonctionnement de la cellule de coordination du CLSM

Pour qui ?

Toute personne morale peut activer la cellule de coordination, dès lors qu'elle sera confrontée à des situations problématiques rencontrées par un résident de la Ville de Limoges, en souffrance psychique.

Prérequis

- Avoir mobilisé les dispositifs habituels.
- Avoir recherché le consentement de l'utilisateur.

Le signalant sera associé à toutes les étapes nécessaires à l'étude de la demande.

Comment ?

Pour activer la Cellule de coordination du CLSM, le signalant devra :

- Prendre contact avec la coordinatrice du CLSM.
- Renseigner la fiche de saisine qui lui sera adressée et la retourner à la coordinatrice.

Le traitement de la demande

Dès réception de la demande, un accusé de réception sera adressé au signalant.

Le signalant sera informé de toutes les étapes et du suivi qui sera proposé.